

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

8 mars 2021

9 mars 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



académie
Aix-Marseille



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point de situation épidémiologique

Incidence

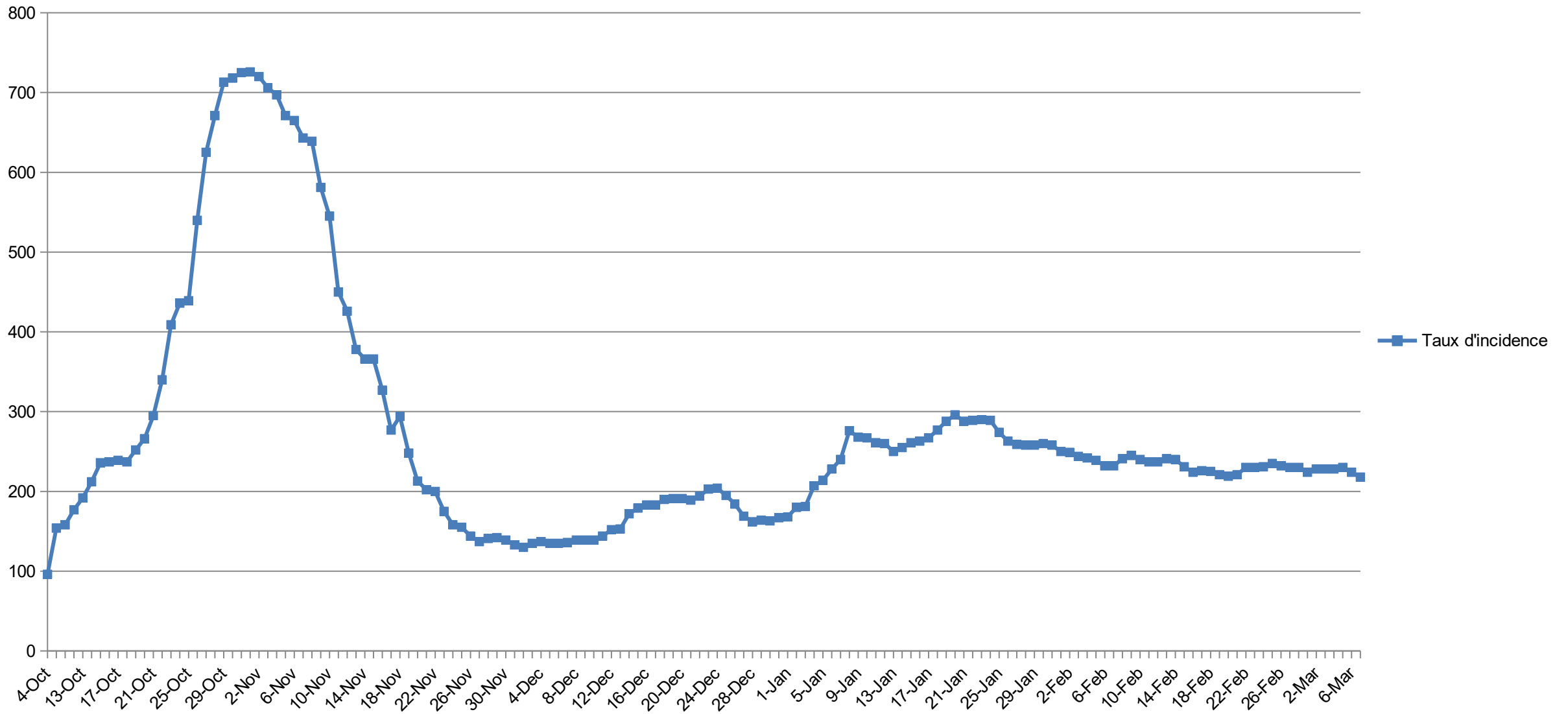
(nouveaux cas pendant
une semaine)

Evolution du taux d'incidence :

Semaine 42 : 236 pour 100 000 habitants
Semaine 43 : 423 pour 100 000 habitants
Semaine 44 : 725 pour 100 000 habitants
Semaine 45 : 639 pour 100 000 habitants
Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants
Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants
Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants
Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants
Semaine 50 : 153 pour 100 000 habitants
Semaine 51 : 191 pour 100 000 habitants
Semaine 52 : 169 pour 100 000 habitants
Semaine 53 : 181 pour 100 000 habitants
Semaine 1 : 265 pour 100 000 habitants
Semaine 2 : 267 pour 100 000 habitants
Semaine 3 : 289 pour 100 000 habitants
Semaine 4 : 258 pour 100 000 habitants
Semaine 5 : 232 pour 100 000 habitants
Semaine 6 : 240 pour 100 000 habitants
Semaine 7 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 8 : 230 pour 100 000 habitants
Semaine 9 : 218 pour 100 000 habitants

⇒ **Taux d'incidence comparable à la moyenne nationale**

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante

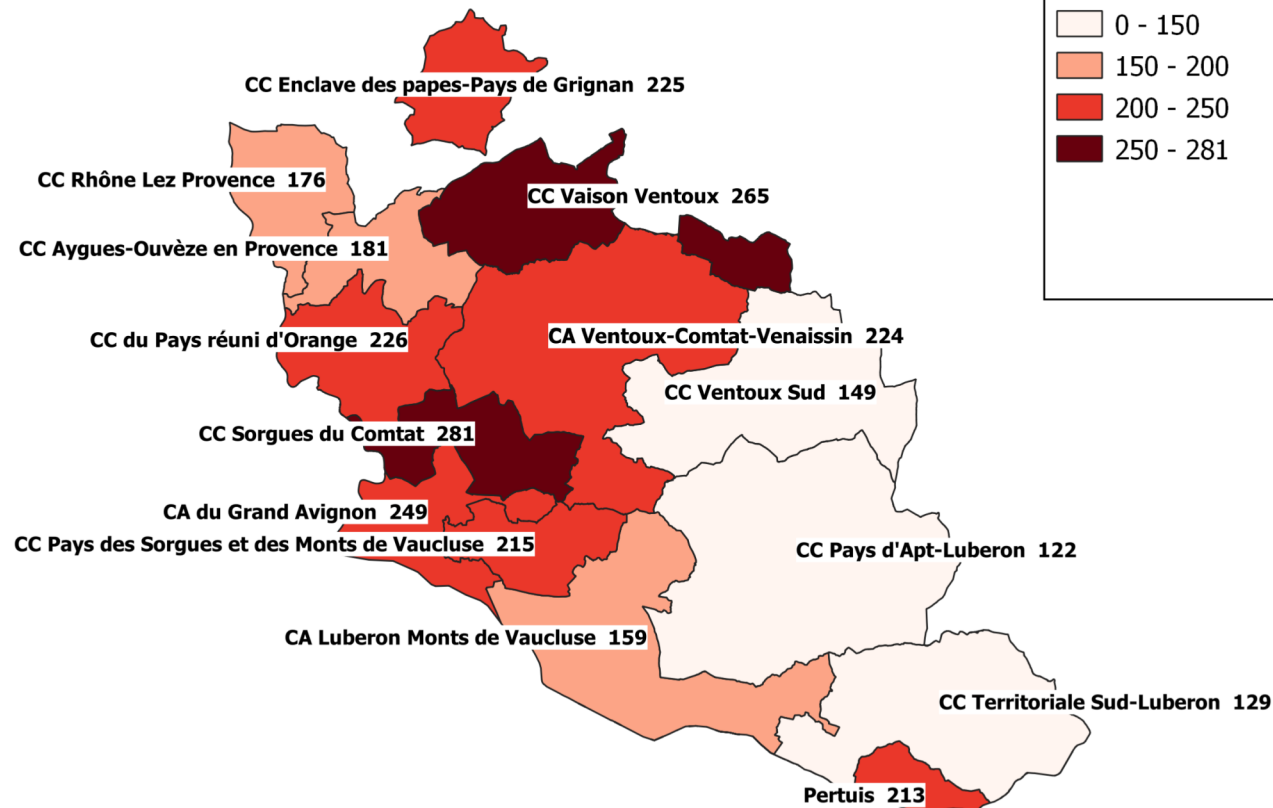


Point de situation
épidémiologique

Un virus
circulant
partout en
Vaucluse

Période analysée : 2021-03-01 - 2021-03-07 / Semaine 9					TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
EPCI					TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
CA du Grand Avignon (COGA)					5024	482	249	9,6	939	86	210	9,1
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)					1718	156	224	9,1	394	22	130	5,6
CA Luberon Monts de Vaucluse					1582	88	159	5,6	366	14	106	3,8
CC des Sorgues du Comtat					1283	139	281	10,8	252	33	319	13,1
CC du Pays Réuni d'Orange					1016	101	226	10	188	22	218	11,5
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse					972	72	215	7,4	231	12	153	5,2
CC Pays d'Apt-Luberon					683	36	122	5,3	169	9	106	5,3
CC Territoriale Sud-Luberon					690	32	129	4,7	151	1	18	0,7
CC Rhône Lez Provence					535	42	176	7,9	80	5	93	6,3
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan					521	52	225	10	135	23	369	17,1
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)					426	35	181	8,2	70	2	60	3,4
CC Vaison Ventoux					392	44	265	11,3	75	4	78	5,3
CC Ventoux Sud					243	14	149	5,8	77	1	46	1,3
Pertuis					616	43	213	7,00%	114	2	46	1,80%

Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du 1 mars au 7 mars 2021



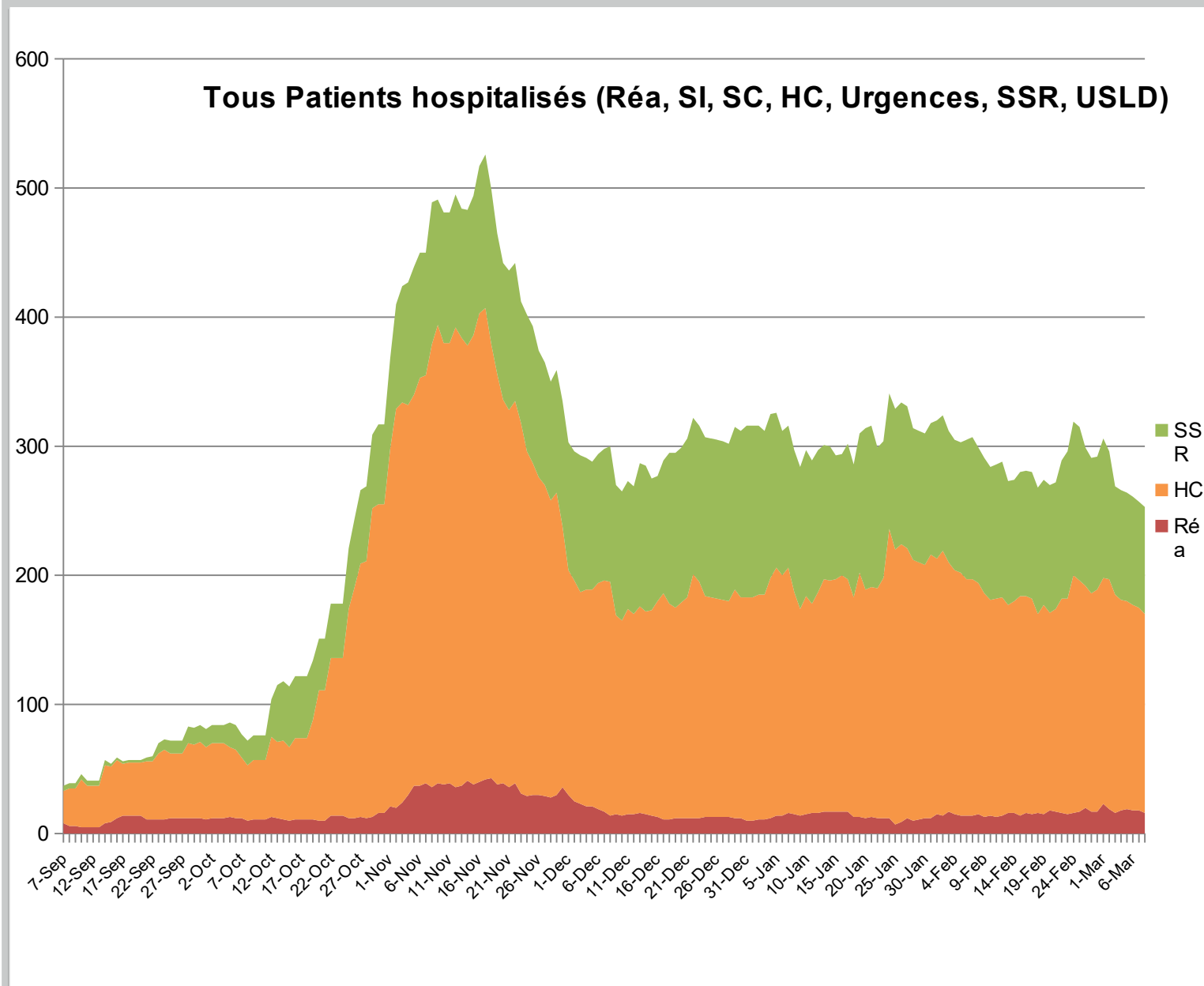
Taux d'incidence départemental pour la semaine 9 : 218 (non consolidé)
comparable à la moyenne nationale

Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 08/03 à 12h00*

**Le nombre de personnes hospitalisées
reste élevé, malgré une baisse récente: le
pic du nombre de personnes
hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17
novembre, avec 526 personnes
hospitalisées.**

**Aujourd'hui, 253 personnes sont
hospitalisées dont 16 en réanimation et
soins intensifs , 154 en hospitalisation
conventionnelle et 83 en soins de suite et
réadaptation.**



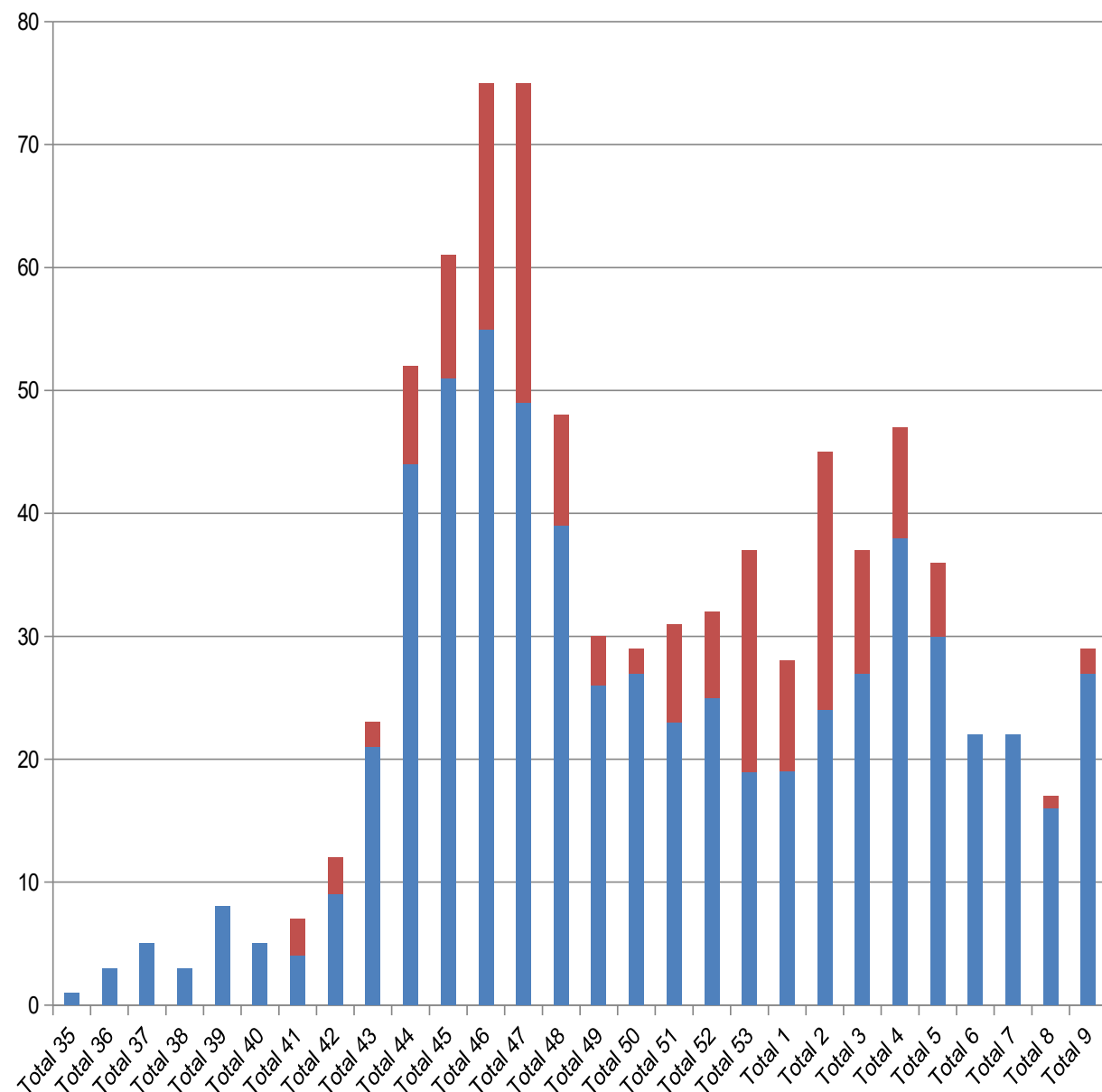
Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 07/03 à 13h30.*

**863 décès en tout depuis le
début de l'épidémie :**

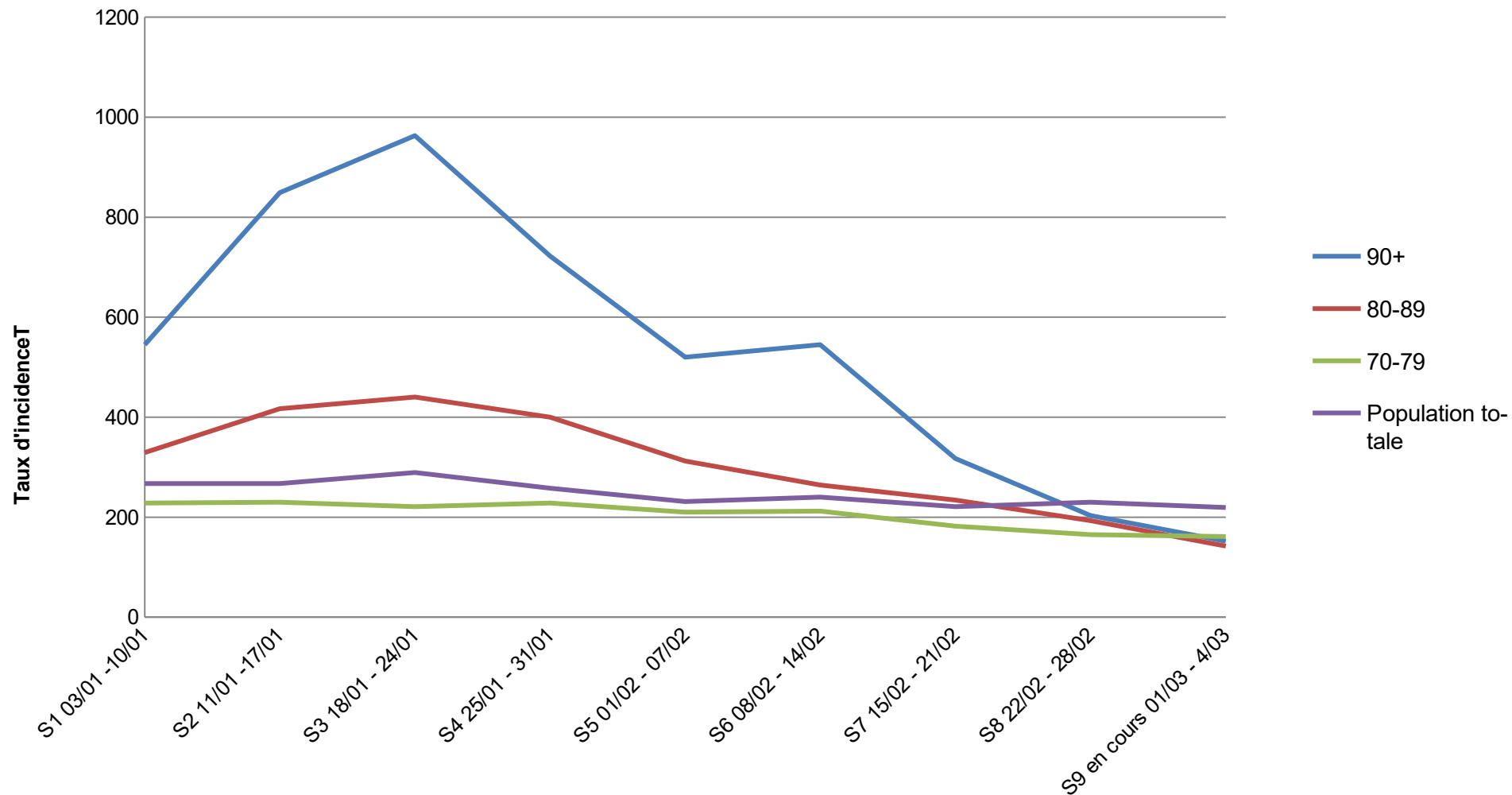
- **679 décès au total à
l'hôpital**, dont 27 la
semaine 9;
- **184 en EHPAD**, (données
S9 en cours de
consolidation)

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital



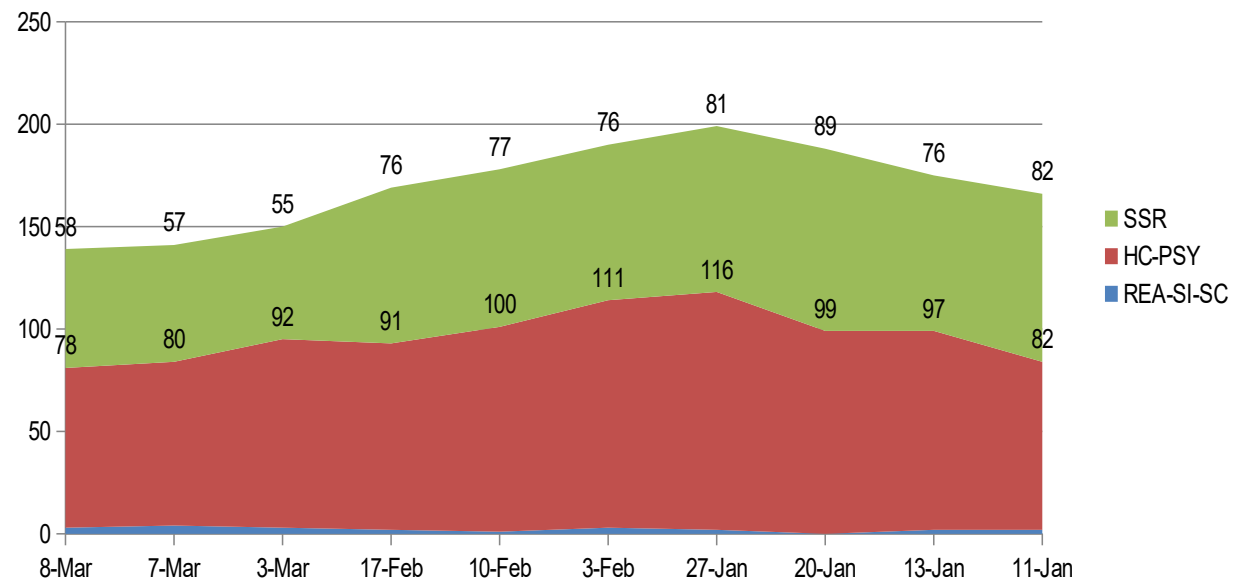
Point de situation
épidémiologique
chez les +75 ans

Evolution de l'incidence par semaine

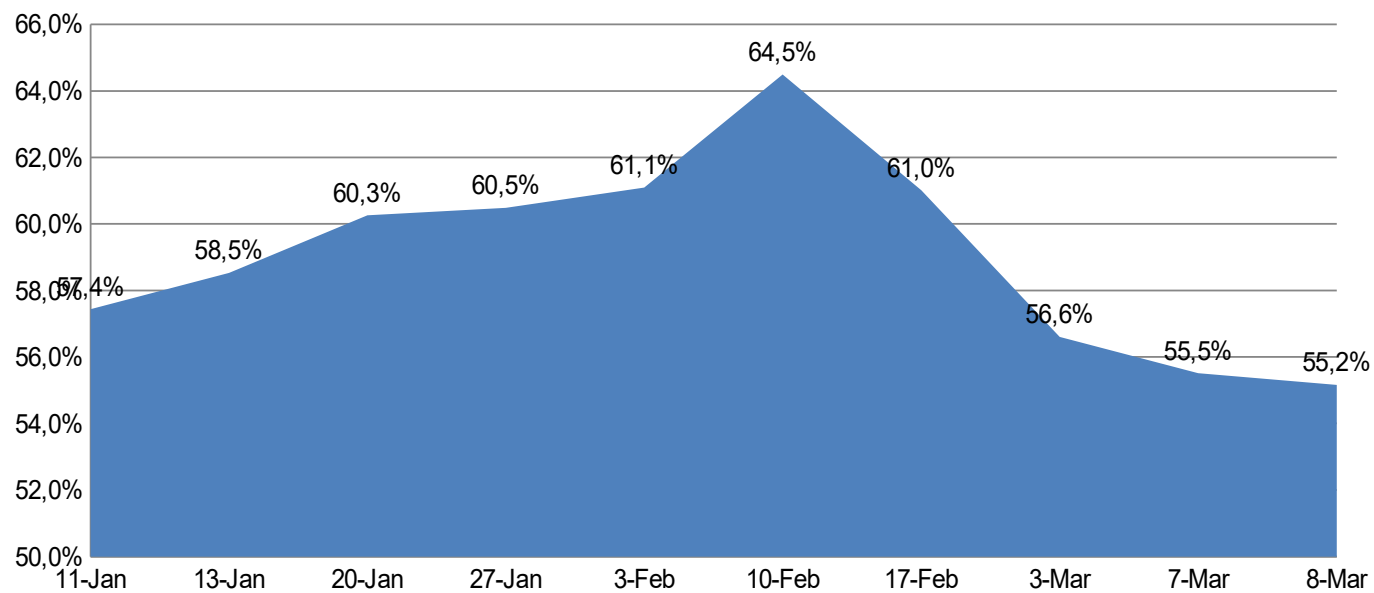


Point de situation épidémiologique chez les +75 ans

Evolution du nombre de patients de 75 ans et +, hospitalisés COVID , pris en charge dans les établissements de Vaucluse



Proportion de patients de 75 ans et +, hospitalisés COVID, pris en charge dans les établissements de Vaucluse

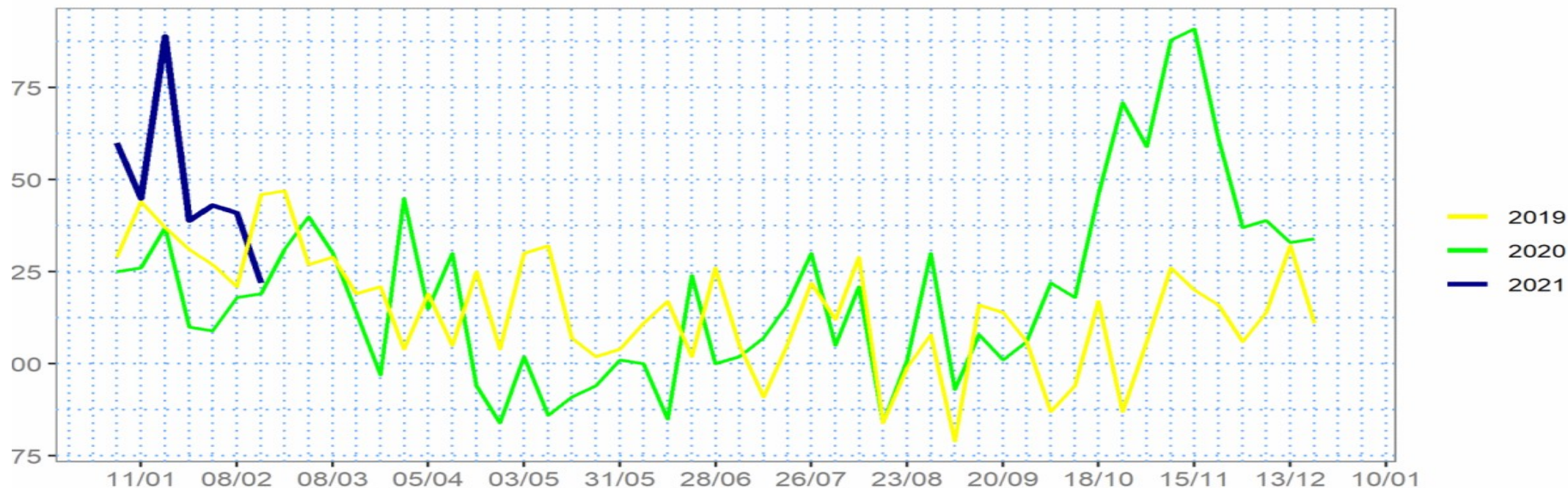


Evolution de la mortalité dans le Vaucluse

1 janvier au 05 mars
(données Insee non consolidées)

Par rapport à 2020, après une augmentation des décès de 22,5 % au mois de janvier, la mortalité a diminuée depuis le début du mois de février, soit au 5 mars une augmentation peu significative de 3 %.

Vaucluse - cumul hebdo.



Lancement de la campagne de test salivaire en milieu scolaire

MILIEU SCOLAIRE

La campagne de dépistage à travers les tests salivaires sera lancée d'ici la fin de la semaine.

Les modalités et les établissements concernés sont en cours de d'identification.

Les campagnes de dépistage se dérouleront dans les établissements repérés, en collaboration avec l'ARS, comme présentant un nombre important de cas positifs.

Par ailleurs, un échantillon représentatif d'écoles, de collèges et de lycées accueillera très régulièrement des campagnes de dépistage.

Les campagnes de dépistage grâce aux tests antigéniques continuent.

La convention de partenariat avec le SDIS a été renouvelée.



VACCINATION

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale (source SPF - 06/03/2021)

30 436 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans

le département

26 034 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin
PFIZER

16 873 personnes ont reçu deux doses de vaccin PFIZER

Les résidents en EHPAD – USLD – Résidences seniors
représentent 14% de la population vaccinée dans le département.

Couverture vaccinale des résidents USLD et EHPAD
90,6% 1 dose – 63,3% 2 doses

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale- arrivée ASTRAZENECA en établissement et en officines

- Les professionnels de la santé et du soin de 18 à 64 ans inclus – approvisionnement par les PUI des ES pivots
Pour les professionnels hospitaliers – sur le site de l'établissement de santé
Pour les professionnels libéraux – sur un centre de vaccination fléché (autres possibilités : approvisionnement par une CPTS auprès de la PUI ou auprès d'un centre de vaccination et vaccination au sein de la communauté ; sur le site de l'établissement de santé de proximité si possible pour celui-ci...)
A l'exception des professionnels de la santé et du soin de la liste des ultra-prioritaires du COSV (dite liste Fischer) : vaccin ARN messenger
- Les personnes âgées de 50 à 64 ans présentant des comorbidités de la liste du HCSP
En ville
Par le médecin traitant
+ 1 centre par territoire pour les personnes ne pouvant pas avoir accès à la vaccination par le médecin traitant
A l'exception des personnes de la liste des ultra-prioritaires du COSV (dite liste Fischer) : vaccin ARN messenger

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Lancement d'une campagne de vaccination ce week-end

Plus de 1600 personnes vaccinées ce week-end

Grâce à une forte mobilisation

- des centres de vaccination,
- des collectivités territoriales et
- du SDIS

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le lundi 25 janvier

- 14 centres de vaccinations sont ouverts
- **2 nouveaux centres à partir du 1^{er} mars : Morières-lès-Avignon et Avignon (la Barbière)**

Déploiement de l'équipe mobile vaccinale en partenariat avec le SDIS et l'ordre des médecins

- Plateau de Sault la semaine du 1^{er} mars : **42 vaccinations**
- Nord Luberon la semaine du 8 mars
- Vaison/Ventoux la semaine du 15 mars
- Centre Luberon la semaine du 22 mars

ACCELERATION DE LA VACCINATION

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Élargissement des personnels soignants habilités à vacciner par le décret du 4 mars 2021

Les pharmaciens pour la prescription et l'administration de vaccins

Sauf pour les femmes enceintes / les personnes présentant un trouble de l'hémostase (ce qui est différent des personnes sous anticoagulant) / les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à l'un des composants du vaccin ou ayant eu une réaction anaphylactique lors de la 1^{ère} injection

Les sages-femmes pour la prescription et l'administration de vaccins pour les femmes et l'entourage de la femme enceinte et de l'enfant pendant la période postnatale (sauf pour les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à l'un des composants du vaccin ou ayant eu une réaction anaphylactique lors de la 1^{ère} injection)

Les infirmières pour l'administration du vaccin

Sauf pour les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à l'un des composants du vaccin ou ayant eu une réaction anaphylactique lors de la 1^{ère} injection

sous réserve, qu'un médecin puisse intervenir à tout moment

ACCELERATION DE LA VACCINATION

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Opération de vaccination massive le week-end du 6 et 7 mars – plus de 1 650 personnes ont été vaccinées !



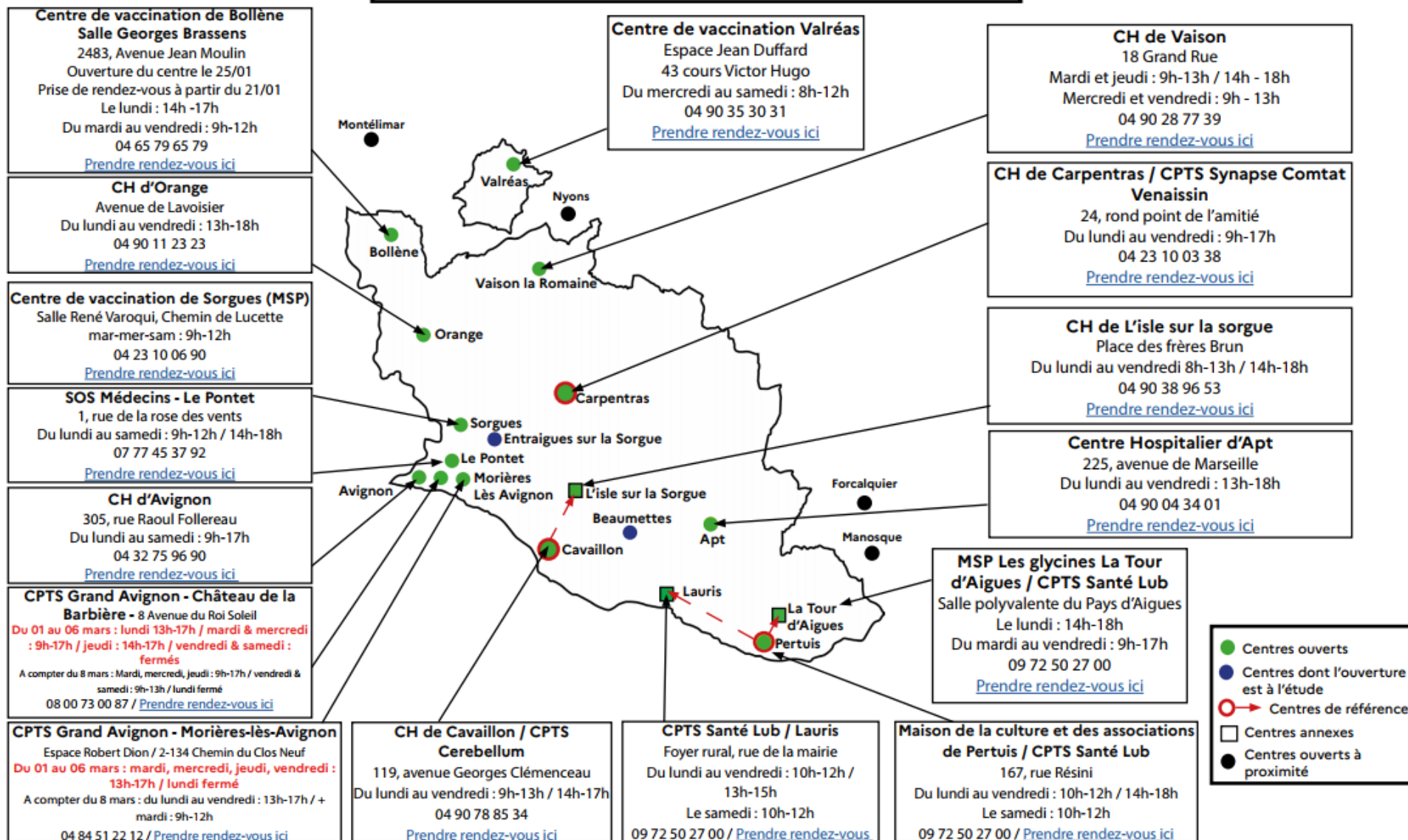
CARTOGRAPHIE DES CENTRES

DEUX NOUVEAUX CENTRE AU GRAND AVIGNON

Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous

Au 01/03/21





MESURES ADMINISTRATIVES

Décret modificatif du 4 mars 2021

Nouveau motif dérogatoire aux déplacements pendant le couvre-feu

Article 51 du décret du 29 octobre 2020

Déplacement pour se rendre chez un professionnel du droit pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance.

Habilitation du préfet de département à réduire le seuil duquel les centres commerciaux et commerces ne pouvant accueillir du public

Article 37 du décret du 29 octobre 2020

- Que le département soit classé « surveillance renforcée » ou non le préfet peut abaisser le seuil de fermeture des commerces et des centres commerciaux ;
- Dans sa conférence de presse le Premier ministre a rappelé que le seuil d'ouverture doit être abaissé à 5 000m² pour les départements confinés les week-ends et 10 000 m² pour les autres départements en vigilance renforcée
- Afin de faciliter la poursuite d'activité des professionnels du BTP, il est possible de prévoir une dérogation spécifique pour ces professionnels dans les magasins spécialisés.

**Allègement
des mesures
de
confinement**

**Prolongation des
mesures
départementales**

Arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2020

- Prolongation de l'obligation du port du masque dans l'espace public sur tout le territoire du département jusqu'au 1^{er} avril 2021.
- Prolongation des mesures départementales destinées à lutter contre la propagation du virus jusqu'au 1^{er} avril 2021 : interdiction de la vente d'alcool à emporter et de la consommation d'alcool sur la voie publique de 18h à 6h ; interdiction des buvettes et points de restauration dans les ERP et l'espace public ; interdiction des activités dansantes.

**Allègement
des mesures
de
confinement**

**Le renforcement des
mesures de soutien
économique**

Allègement des mesures de confinement

Des mesures de soutien économique renforcées
maintenues

#COVID19

Un plan d'urgence économique renforcé

- Prolongement de l'activité partielle prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020
- Exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME
- Renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs hôtellerie-café-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement
- Élargissement du dispositif de fonds de solidarité
- Prêt garanti par l'État et prêt direct de l'État prolongés jusqu'au 30 juin 2021



Mesures de
soutien à
l'économie

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de
soutien à
l'économie

Des mesures de soutien économiques complémentaires

Fonds de
solidarité
renové

Aides aux
permittents
et saisonniers

Aides
aux jeunes

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de
soutien à
l'économie

Évolution du fonds de solidarité au titre du mois de janvier 2021

Le [décret n° 2021-129 du 8 février 2021](#) prolonge le fonds de solidarité en janvier 2021 en étendant le dispositif initial et complémentaire prévu pour décembre 2020.

Il offre à **4 secteurs d'activité** (réparateurs de chaussures, fabricants de ski, correspondants locaux de presse, radio et télé-diffusion à audience locale), **la possibilité de déposer une demande d'aide ou de versement complémentaire au titre du mois de novembre**. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 28 février au lieu du 31 janvier 2021.

Les [listes des activités relevant des secteurs 1\(annexe 1\) et 1bis annexe 2](#)) sont complétées : les entreprises de la filière viticole sont transférées de l'annexe 2 à l'annexe 1. Il est ajouté à l'annexe 2 neuf nouveaux secteurs liés à la fermeture des remontées mécaniques.

Le fonds de solidarité est par ailleurs prolongé jusqu'au **30 juin 2021**.

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Le décret n° 2021-129 du 08 février 2021 publié le 09 février fixe le régime des aides du fonds de solidarité au titre des pertes enregistrées en janvier 2021. Cinq régimes sont prévus :

- pour les entreprises qui, durant tout le mois de janvier, ont été interdites d'accueillir du public ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 1 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 2 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour certaines entreprises situées dans des stations de ski qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour les entreprises dont l'activité ne relève d'aucun des précédents régimes et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence.

Le décret introduit en outre une nouvelle condition d'éligibilité. Il précise que ne peuvent bénéficier du fonds de solidarité au titre de janvier les entreprises ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture pour non respect des règles d'interdiction d'accueil du public prises afin de limiter la pandémie.

Par ailleurs, est décalée du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2020 la date limite à laquelle doit être introduite la contestation d'une dette fiscale pour que celle-ci ne constitue pas un motif de refus de l'aide.

Il est également rappelé qu'il n'y a plus depuis décembre 2020 de régime propre aux discothèques. Etant fermées, elles relèvent du dispositif réservé aux entreprises qui n'ont pu accueillir de public.

Comme en décembre, l'ensemble des aides versées au titre du fonds de solidarité aux entreprises d'un même groupe pour les pertes de janvier ne peut excéder 200 000 €.

Le formulaire relatif aux pertes de janvier sera mis en ligne sur le site impots.gouv.fr fin février. Les

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

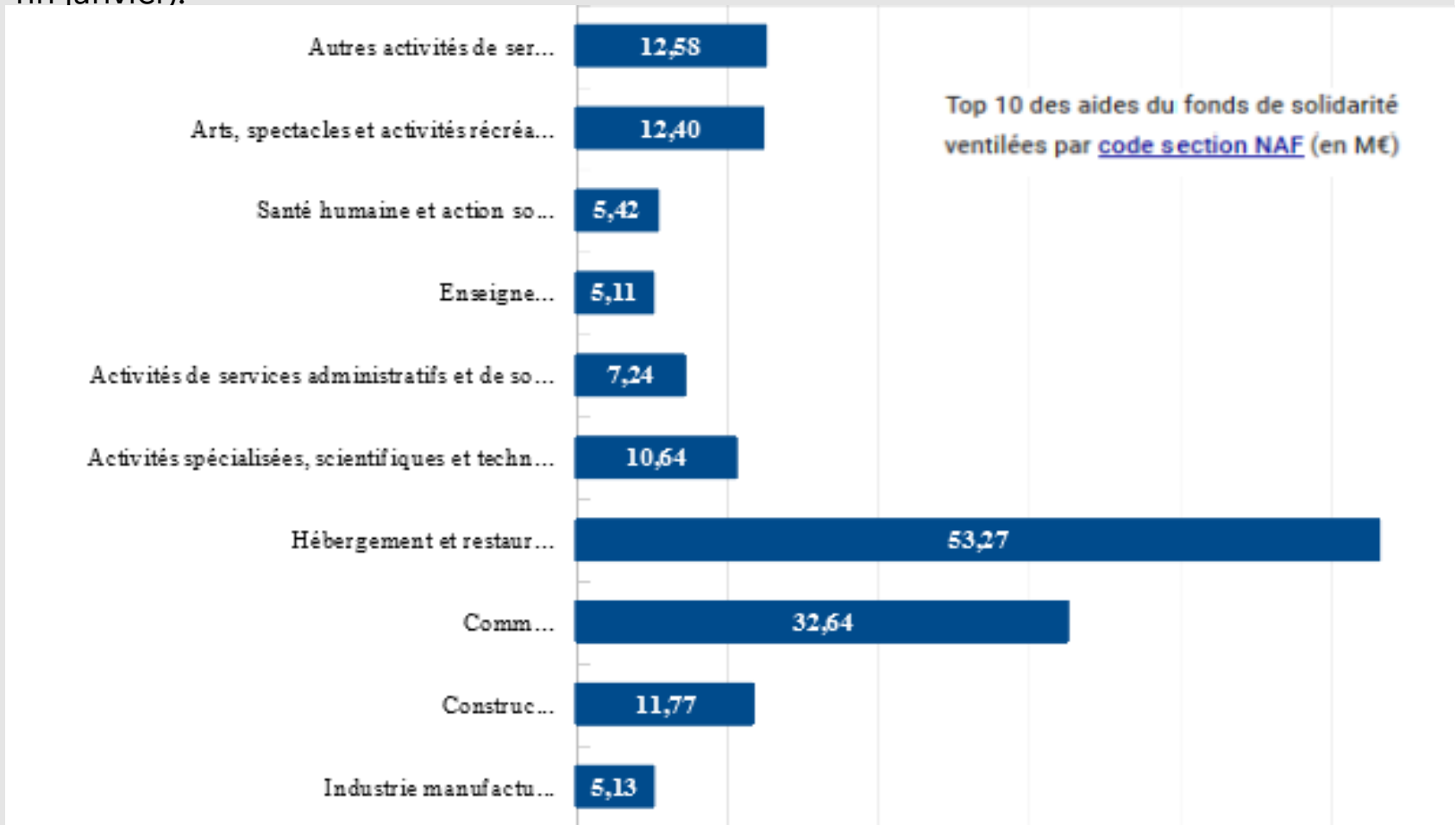
Fonds de solidarité

Fin février 2021, plus de 22 000 entreprises Vauclusiennes ont pu bénéficier du fonds de Solidarité, les sommes versées à ce titre dépassent les 170 M€.

La part des aides du secteur HCR (30 % du total, contre 26 % fin janvier).

Fonds de solidarité : Vaucluse

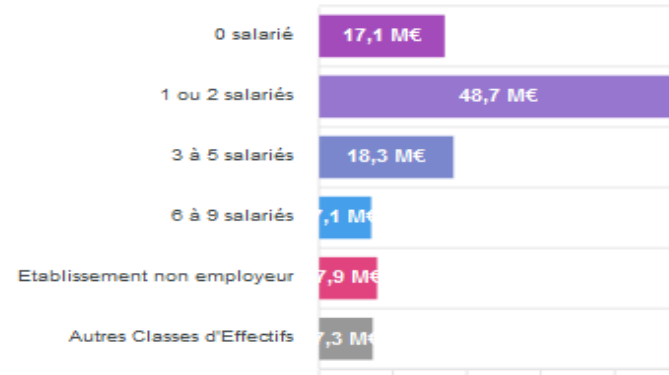
montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
173,53 M€	80 218	22 428



Allègement des mesures de confinement

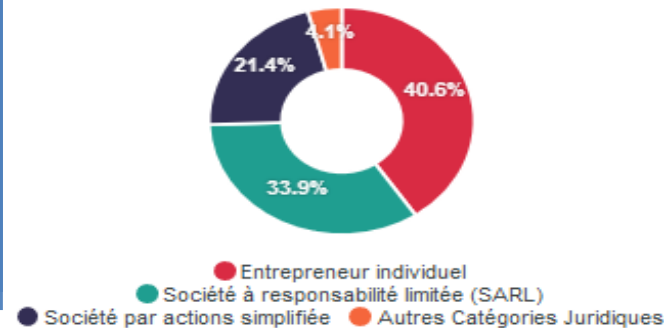
Fonds de solidarité

Aides du fonds de solidarité
ventilées par classes d'effectifs (en M€)
(uniquement entreprises affiliées au régime général)
**10 % des bénéficiaires sont des entreprises
individuelles sans salarié**



Top 3 des aides du fonds de solidarité
ventilées par catégories juridiques (en M€)

**Les entreprises individuelles ne représentent plus
que 40 % des bénéficiaires du FDS**



Reports d'échéances fiscales: Vaucluse

montant

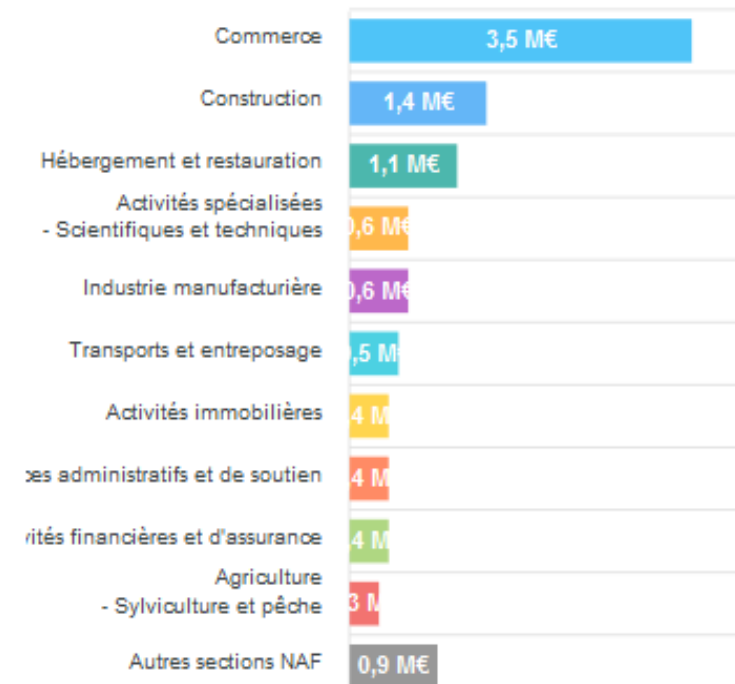
10,1 M€

nombre

823 aides

Top 10 des reports d'échéances fiscales
ventilés par code section NAF (en M€)

Vaucluse



Les Mesures de
soutien à
l'économie

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

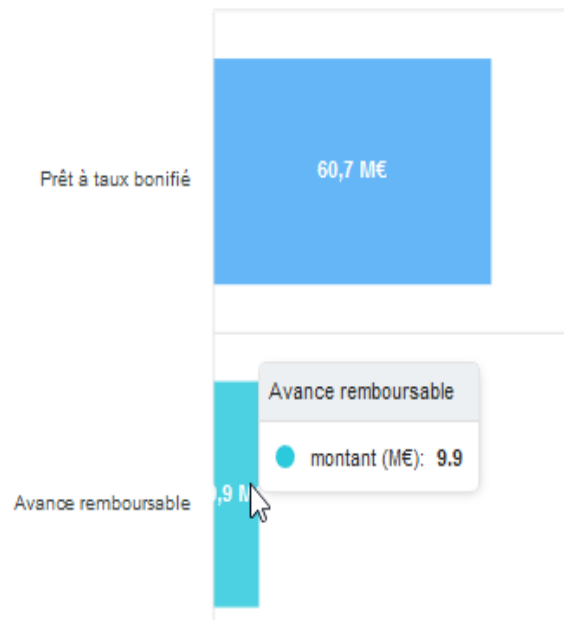
Prêts directs de l'Etat : Vaucluse

montant	nombre d'aides	nombre d'effectifs
70,57 M€	98	6 373

[RETOUR AU NIVEAU NATIONAL](#)

Montant des aides ventilés par type de prêts directs (en M€)

Vaucluse



Prêts garantis par l'Etat : Vaucluse

montant	nombre
1 021,77 M€	7 654 aides

[RETOUR AU NIVEAU NATIONAL](#)

Top 10 des prêts garantis par l'Etat
ventilés par [code section NAF](#) (en M€)

Vaucluse

